

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26/07/25.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340-2250A26...RVS-8-225-AR



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

**À MADAME SONIA FRIOLL**

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025\_069, n°2025\_70 et n°2025\_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

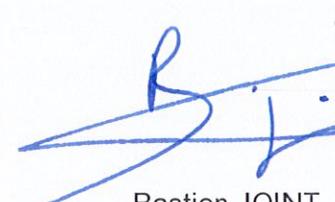
**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Madame Sonia FRIOLL, Adjointe au maire, est **déléguée à l'économie, aux entreprises, aux commerces et à l'emploi.**

**ARTICLE 2** – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Sonia FRIOLL, sous notre surveillance et notre responsabilité.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025  
Le Maire,

  
Bastien JOINT

